



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand

75505 Paris Cedex 15

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 18 avril 2011

France Télécom - Deutsche Telekom : mariage de raison en vue ? La CFE-CGC/UNSA s'inquiète pour l'emploi.

France Télécom et Deutsche Telekom viennent de faire un pas de plus dans leur collaboration en annonçant la création d'une filiale commune pour gérer les achats¹.

Les deux entreprises semblent entrer dans un processus de rapprochement progressif de leurs activités, susceptible de conduire à terme vers une fusion des deux opérateurs historiques.

Pour l'immédiat, la mise en place de joint-ventures à 50/50 qui éliminent toute représentation des personnels dans les co-entreprises créées, qui ont déjà occasionné la suppression de 1200 emplois en Angleterre, suscitent la plus vive inquiétude.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS jugent inacceptable un tel recul social, cautionné par la Commission européenne.

Une collaboration défensive dans le seul but de maximiser le profit

Ce rapprochement des services achat est d'abord destiné à réduire les coûts.

Le marché de la téléphonie en Europe est mature. La pression concurrentielle reste forte et les marges se dégradent lentement. Le niveau de dividendes exigé par les actionnaires des deux opérateurs historiques est élevé, même si Deutsche Telekom a réussi à desserrer l'étau en baissant le sien de 10% cette année.

Les financiers exigent donc la mise en place de nouvelles stratégies d'économies, et la mutualisation des achats devrait en produire, sous 3 ans, 900 millions d'euros côté France Télécom, et 400 côté Deutsche Telekom.

Un impossible retour en arrière

Après avoir mis en place une co-entreprise de téléphonie mobile (Everything Everywhere) en Grande Bretagne en avril 2010², et prévu en mars dernier de partager leurs réseaux mobiles en Europe de l'Est (Pologne, Autriche, Roumanie)³, Deutsche Telekom et France Télécom franchissent une nouvelle étape en organisant leur rapprochement dans les achats. Cette nouvelle filiale commune ne sera cependant porteuse d'économies que si une stratégie opérationnelle est partagée.

Les gains financiers obtenus via ces rapprochements successifs rendront difficile, voire impossible, tout retour en arrière

¹ http://www.orange.com/fr_FR/presse/communiqués/cp110418fr.jsp

² http://www.orange.com/fr_FR/presse/communiqués/cp100401fr.jsp

³ http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/03/28/france-telecom-et-deutsche-telekom-font-alliance-en-pologne_1499534_3234.html

Les autres chantiers d'avenir sur lesquels Deutsche Telekom et France Télécom entendent collaborer, la couverture Wi-fi ou le M2M, démontrent à l'évidence qu'il s'agit bien plus que d'une simple collaboration technique.

Un mariage de raison en vue ?

Désormais tout porte à croire que le projet de fusion, négocié secrètement durant l'été 2009, et auquel Didier Lombard tenait tant, sera réalisé par son successeur.

Des synergies importantes sur le marché entreprises, entre Orange Business Services et T-Systems pourraient encore être mises en œuvre.

La capitalisation des deux opérateurs historiques est à peu près de même valeur et une fusion pourrait avoir lieu entre « égaux » ou à défaut par un échange capitalistique sans sortie de cash.

L'État allemand n'est plus actionnaire de Deutsche Telekom qu'à hauteur de 14,8%. L'État français a désormais partagé ses titres France Télécom entre le FSI (qui a besoin de financements) et la détention de titres en direct, à hauteur de 13,4% pour chacun.

La présence de la Deutsche Bank comme 3^{ème} actionnaire institutionnel de France Télécom (avec 3,5 % du capital) ne manque pas, depuis plusieurs mois, de susciter des interrogations quant à ses conséquences à plus long terme. Rappelons que cette banque est présente au capital de Deutsche Telekom, dont elle est également la banque conseil.

La concentration est-elle à l'ordre du jour ? Allons-nous vers l'extension de la marque Orange en Europe, pilotée depuis un siècle à Bonn en Allemagne ?

Renault Nissan : un exemple ?

Le modèle de coopération entre Deutsche Telekom et France Télécom peut désormais être comparé à celui de l'Alliance Nissan-Renault. Deux entreprises dont les cultures sont respectées mais qui ont mis en commun leurs filiales à l'étranger et centralisé leurs services achat.

Il est vrai qu'il semble spontanément difficile de rapprocher deux opérateurs historiques sans susciter de vives réactions de part et d'autre du Rhin. L'exemple d'Airbus a déjà démontré que ni les cultures d'entreprises, ni les grilles de rémunération ne sont équivalentes entre la France et l'Allemagne, suscitant des difficultés opérationnelles de coopération qui peuvent avoir des effets désastreux.

Au delà, il manque un véritable projet industriel pour faire face aux géants de l'Internet que sont Apple, Google ou Facebook.

Pour l'immédiat, la création de cette nouvelle filiale en joint-venture pose la question de la représentation des personnels et inquiète pour l'emploi

Dans son communiqué, la Direction de France Télécom se targue d'avoir présenté le projet aux partenaires sociaux, en l'occurrence le CCUES (Comité Central de l'Unité Économique et Sociale), auprès duquel elle prétend qu'il n'y aura aucun impact sur l'emploi.

La CFE-CGC/UNSA s'interroge cependant sur la mise en place de synergies sans suppression des doublons dans les services achats.

D'autant plus que la précédente co-entreprise en Grande Bretagne a engendré 1 200 suppressions d'emplois⁴, soit 7,5% des effectifs concernés par l'opération.

Et une fois de plus, les deux opérateurs prévoient de créer leur entité commune par le biais d'une joint-venture à 50/50. Or, ce type de montage juridique permet tout bonnement d'échapper à la surveillance des personnels, les joint-ventures étant exclues du périmètre des Comités de Groupe Europe chez les deux opérateurs, par une lacune du droit européen.

La CFE-CGC/UNSA en a saisi la Commission européenne fin 2010, dans le cadre des licenciements en Grande Bretagne. Malheureusement, celle-ci ne semble pas pressée de traiter cette question, et le

⁴ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201101131495/europe-et-international/everything-everywhere-le-qno-mans-landq-social.html>

vide juridique subsiste⁵. Les salariés de cette future joint-venture « achats » ne seront donc par représentés.

Comment dès lors avoir confiance dans les promesses faites concernant une structure de toute évidence volontairement construite pour échapper à tout contrôle des représentants du personnel ? Quelles seront les conséquences réelles sur l'emploi ? Quel droit de regard auront les personnels sur les stratégies déployées par cette nouvelle filiale, et leurs conséquences tant sur les conditions de travail que sur l'ensemble des activités du Groupe ?

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS (Association de défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés France Télécom-Orange) demandent la mise en place d'un véritable projet industriel dans le cadre de la collaboration entre France Télécom et Deutsche Telekom, et l'application d'un droit permettant la représentation des personnels dans les nouvelles structures communes entre les deux opérateurs.

Avec 4,2% du capital, les salariés sont encore le 3^{ème} actionnaire de France Télécom. Ils entendent faire valoir leurs droits, et notamment être informés du sort qui leur est réservé, avant de l'apprendre par une Conférence de presse à Londres...

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org
- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

⁵ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201102141710/europe-et-international/le-retour-de-la-confiance-ou-le-monde-ideal-de-la-commission-europeenne.html>